**Projet de loi 5768**

**portant approbation de la Convention en matière de sécurité**

**sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République**

**de Macédoine, faite à Luxembourg, le 28 novembre 2006**

L’objectif principal de la "Convention en matière de sécurité sociale entre le Grand-Duché de

Luxembourg et la République de Macédoine" est de remplacer l’ancienne convention générale sur la sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérative populaire de Yougoslavie du 13 octobre 1954 par un instrument plus moderne et plus adéquat. Si la convention avec la Yougoslavie a, dans un premier temps, été maintenue en vigueur dans nos relations avec l’ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), cette situation est devenue inadéquate pour diverses raisons.

La nouvelle convention garantit les droits en matière de sécurité sociale des personnes qui ont été soumises successivement ou alternativement aux législations des Etats contractants.

Le projet de loi a pour objet d’approuver cette convention conclue à Luxembourg le 19 février 2008.